

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 16 (1910)

Artikel: J.G. Zimmermanns Briefe an Haller : 1764-1767
Autor: Ischer, Rudolf
Kapitel: 160: Brief Nr. 160
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès lors je me suis bien gardé de lui écrire soit directement soit indirectement, à l'exception de la seule lettre qu'en 1761 vous m'avez dicté pour lui, et que je n'ai fait que copier.

Vous ajoutés à tous ces griefs que vous ne serés pas moins mon ami dans l'occasion. Cela est très consolant pour l'avenir, mais pourquoi mon cher et illustre Precepteur, mon Bienfaiteur, mon Patron, mon Parent, pourquoi me traitiés-vous depuis l'innocente publication du premier volume de mon traité de l'Experience comme votre ennemi ? Le plus grand chagrin que vous ayés pu me faire est fait, c'est de m'avoir forcé à vous écrire cette lettre qui me paroît détestable puisqu'elle ne sauroit vous plaire.

J'ai l'honneur etc.

J. G. Zimmermann.

160.

(Bern Bb. 24. Nr. 37 a).

Vous avés pris autrefois tant de part à mon sort que je ne puis m'empêcher de vous dire ce qui m'est arrivé depuis quelque tems, bien persuadé que vous aurés assés de patience pour m'écouter, et assés de generosité pour me plaindre.

M. Tissot vous aura dit et prouvé à son retour de Soleure que quiconque a affirmé que j'avois accepté ou que je voulois accepter cette place de Bibliothecaire privé du Roi de Pologne (pour laquelle on ne m'a pas fait la moindre condition), a affirmé un mensonge.

Vous aurés appris par mon genereux ami lui-même ce qu'il a fait pour moi à Soleure ? En conse-

quence de ceci M. Tissot m'écrivit le 9 Mars de même que M. l'Altrath *Glutz* et me proposa cet établissement à Soleure de la façon du monde la plus flattante. Au même instant que ces deux lettres furent lues dans ma maison, ma mère, ma femme, mes enfants crièrent tous de cœur et d'âme oui, je criai oui plus fortement encore, tout foible et tout malade que j'étois. Il nous parut à tous que rien au monde n'auroit pu se présenter pour nous d'aussi avantageux, nous versames tous des larmes d'attendrissement et de joye en considerant dans quelle abondance le ciel alloit verser sur nous ses bontés. Tout mon plaisir se concentra en cela que je pourrai relever l'esprit et la santé de ma femme en la rapprochant de Berne, et que je pourrai donner une education à mes enfans.

Le 13 Mars je repondis à M. Tissot et à M. Glutz par la premiere poste. Je leur temoignois toute ma joye sur leurs propositions et la ferme resolution d'aller à Soleure pour peu que les conditions soyent acceptables.

Le 16 Mars M. Glutz me repondit : « Votre
« charmante lettre m'a fait un plaisir infini. Je l'ai
« produit en tems et lieu, et elle a fait l'effet que
« j'en attendois. Elle fut admirée, applaudie, dévorée
« généralement. L'auteur subira le même sort, mais
« s'il plaît à Dieu, il ne sera pas dévoré, car chacun
« voudra l'avoir tout entier. Pour moi je crois que
« vous serés *bene*, Madame votre Epouse *melius*, et
« la ville de Soleure *optime*. Il ne s'agit à présent que
« de présenter votre lettre devant le conseil, ce que
« je n'ai pas pu faire hier; de là le grand conseil

« s'assemblera, et ce que le souverain decidera, me
« donnera lieu de vous mander par le courrier pro-
« chain, si les conditions sont acceptables. Tout ce
« que je puis vous dire en attendant, c'est qu'outre
« la pension fixe que vous aurés de l'etat, vous
« aurés les présents de la nouvelle année des parti-
« culiers qui montent à une somme considerable,
« car nous avons eu tel medecin qui alloit jusqu'à
« cent Louis pour les présents seulement... Je
« suis dans la fievre continue jusqu'à ce que vous
« serés notre medecin, et rien ne peut me soulager
« dans les paroxysmes que l'attachement inviolable
« avec le quel je suis etc. »

Le même jour j'ai reçu une lettre de M. le comte Michel de *Mnizeck* du 16 Mars, par la quelle il me mandoit qu'il venoit d'apprendre de Varsovie que sa Majesté qui pouvoit m'engager pour son medecin, avoit ordonné de me demander les conditions aux quelles je voudrois entrer.

Dans l'esperance que cette nouvelle donnera quelque poids à cette negociation de Soleure auprès les seigneurs de cet etat qui ne me connoissent pas, je la mandai aussitot à M. Glutz par un exprés, sans rien changer cependant à ma première declaration du 13 Mars.

Avant le retour de mon exprés j'eus le 18 Mars une lettre de M. Tissot du 16 qui me dit: « Je n'ai qu'une minute pour vous dire que les conditions ne sont point fixes, qu'on vous les fera plus brillantes qu'à personne et qu'elles dependront en partie de vous. Je suis sur qu'on vous donnera au moins trois mille francs, peutêtre plus; vous enchanterés

tout le monde, M. l'avoyer *Buch* vous desire, M. le tresorier *Aregger* etc., M. l'Altrath *Glutz*, M. *Hermann*, le medecin M. *Gugger*, les chirurgiens qui s'enthousiasment pour vous etc. etc. etc. Continué à parler de la negociation avec la Pologne, comme j'en ai parlé (c'est à dire que cela pouvoit être une fortune très brillante, mais à laquelle votre amour pour la patrie et votre complaisance pour Madame vous feroient preferer une fortune mediocre en Suisse) et j'espère que tout ira bien. Tous vos amis de Berne vous le conseillent, mais y pensés-vous, cent Louis? ils vous mépriseroient si d'entrée vous ne demandiés pas au moins le double.»

Le 19 Mars revint l'exprés avec une lettre de M. *Glutz* qui m'apprit que mes deux lettres avoient été lues en conseil le 18, qu'on avoit jugé que les finances actuelles de l'etat ne permettoient pas de me faire des conditions assez bonnes, et que contre son cœur et sa volonté il (M. *Glutz*) se voyoit forcé de me conseiller *d'aller en Pologne*.

Le 20 Mars j'écrivis à M. *Glutz* que la Pologne ne m'interessoit qu'autant qu'un etablissement honnete en Suisse seroit impossible, et que j'étois pret de venir m'etablir à Soleure pour une pension tant soit peu honnete, et telle que L. L. E. E. de Soleure se trouveront très en même d'agrée.

Le 24 Mars j'eus la reponse suivante de M. *Glutz*: «N'ayant pas le tems de vous écrire au long les raisons qui me determinent à vous conseiller *toujours* de preferer la Pologne à ma patrie, j'ai cru que je pouvois mieux faire qu'en transcrivant mot à mot le decret du 18 Mars. Vos deux pre-

mieres lettres ayant été lues devant le conseil, voici ce qu'il a été décidé. Rathserkenntnuß. M. H. H. Ultrath Gluz legte zwey von Herrn Doktor Zimmermann von Brugg ihm zugekommene Schreiben auf den Tisch, des Inhalts, daß Herr Zimmermann zwar von Ihro R. M. in Polen dermalen als Leibmedikus sey angenommen worden, nichts desto weniger thue er Ihro Gnaden seyne Dienste anofferieren und bitten, daß Hochdieselben belieben, Ihme seynen zu bestimmenden Gehalt gnädig zu communicieren. Nach ablesend verhörtem diesem Schreiben wurde erkannt, daß M. H. H. Ultrath Gluz für genommene Mühewalt der gnädige Dank bezeugt, demselben aber aufgetragen seyn solle, Herrn Zimmermann zu rescribieren, daß weil er von Hochgemeltdt Ihro R. Maj. in Polen dermalen schon angenommen worden, ihm wegen mit einschlagenden Umständen keine Bertröstung könne gemacht werden. Actum den 18. Martii 1765. — Vous sentés bien, mon très cher ami que je ne m'attendois pas à un pareil sentiment. Jugés de ma surprise.

Mais cela n'est rien encore, car votre obligeante lettre du 20 Mars que j'ai eu l'honneur de présenter au conseil ce matin, n'a pas eu un meilleur succès. Jugés de mon desespoir! Le chagrin ne me permet pas de passer outre. Mercredi prochain je vous dirai, combien je suis desolé. Pour le présent il vous suffit de savoir que je suis le plus attaché et le plus malheureux de vos amis. Glutz.

P. S. Tous nos amis me plaignent, vous regrettent et s'affligent avec moi. Surtout notre cher baillif *Gugger* qui est inconsolable. Sed quis contra torrentem ?

En même tems je reçus une lettre de Berne du 23 Mars qui commença par ces paroles : Was Teufels, daß ich so müßt sagen muß, balanciret Ihr doch, die Vocation nach Solothurn anzunehmen? Jedermann verwundert sich hier, daß Ihr sie nicht mit beyden Händen angenommen x. x." NB. Je n'en avois rien écrit à qui que ce soit à Berne !

A présent, Monsieur et très cher et très honoré Patron, dites que *mon sort merite quelques larmes*, et vous aurés jetté de l'huile dans mes playes, dans les playes de mon Epouse, dans les playes de ma mere, dans les playes de mes Enfants ! Rendés aussi justice à la vérité et dites-la, je vous supplie, pour moi.

De grace, que pensés-vous de cette Pologne ? En confidence je vous avoue que je n'ai pas pour le présent la moindre velleité d'y aller. Il a fallu cependant repondre aujourd'hui à M. de Mnizech et je n'ai scu lui dire autre chose als mir Bedentzeit außzubitten.

Je présente bien mes respects etc.

Brugg ce 25 Mars 1765.

J. G. Zimmermann.

Beilagen.

(Bern Bd. 24, Nr. 38).

Lettre du Docteur Ith au Docteur Zimmermann.

Berne 26 Mars 1765.

Je viens de recevoir inopinément la lettre cy incluse. Je vous l'envois quoiqu'elle soit écrite dans des termes beaucoup trop flatteurs pour moi. Comme

je scai que l'on vous a fait dernièrement des propositions sur le même sujet, il m'importe de savoir si vous voulés les accepter, et en ce cas je suis bien éloigné de concourir avec vous. Mais si vous refusés, je ne balancerai point de me rendre en Pologne, si le choix de sa Majesté tombe sur moi, car on ne scauroit être que sensible de servir un digne Prince; ma Patrie a peu d'attraits pour moi, et la seule perspective que j'ai ici, c'est de desobliger bien des gens en les servant avec attachement. Je vous prie, mon cher Monsieur, de vouloir bien me faire reponse au plutot et de me renvoyer l'incluse.

Lettre du Docteur *Wolf* au Docteur *Ith*.

Varsovie 23 Fevrier 1765.

Il y a environ 18 mois que j'avois l'honneur de vous ecrire une lettre à l'occasion de M. *Renaud* qui partoit alors pour Neufchatel. C'etoit pour vous remercier des bontés que vous m'avés temoigné pendant mon sejour à Berne, et pour entamer une correspondance qui me charmeroit infiniment, si elle pourroit être de votre gout.

Le peu de tems que j'avois l'honneur de m'entretenir avec vous sur divers chapitres de medecine m'ont tellement rempli d'estime pour vos lumieres que je ne scaurois pas m'empêcher de vous en marquer la grandeur en toutes occasions. D'ailleurs ce que je vous ai vu faire dans votre Hopital à L'Isle joint à la renommée que vous vous êtes acquise dans votre patrie, aussi bien que dans les pays etrangers, me justifiera dans votre esprit sur le

sujet de cette lettre. Vous scavés Monsieur que nous avons un nouveau Roi : et ce monarque veut un medecin. Comme j'ai l'honneur d'être attaché à sa famille, il m'importe beaucoup que cette place soit remplie par un homme d'un merite connu, et dont les connoissances superieures et l'experience repondent à l'eminence de la charge. Ce n'est pas ma faute Monsieur si je crois que personne ne la pourra mieux remplir que vous. Permettéz-moi donc que je vous fasse la demande suivante, si vous voulés qu'on propose votre personne au Roi ? et secondement si le choix de sa Majesté tombe sur vous, si vous accepterés ses offres ? Je ne scaurai encore rien vous dire des agrémens attachés à cette place, mais je suppose qu'on accordera 400 Ducats de pension. J'attends impatiemment votre reponse et je vous supplie en grace de la hâter. Du reste je me flatte que vous me continuerés l'honneur de votre amitié et que vous me croirés toute ma vie etc. etc. Mille compliments à M. le Docteur *Herrenschwand*. [Si ce que je propose n'est pas de votre gout, et si vous avés quelques liaisons avec M. Tissot, je vous serois bien obligé, si vous le vouliés tater sur le même sujet et m'informer de ses sentimens.] J'ajoute que la pratique est assés lucrative ici.

NB. Ce que j'ai rayé dans cette copie, s'est trouvé rayé de même dans la lettre du Dr Wolf.

Lettre du Docteur Zimmermann au Docteur Ith.

Brugg 30 mars 1765.

Les propositions qu'on me fait pour la place de medecin du Roi de Pologne viennent de la part du Roi ; celles qu'on vous fait viennent de la part

de M. le Dr Wolf; par consequent je ne vois pas que nous soyons dans aucune concurrence. Il y a 15 jours que M. Tissot a reçu une lettre à peu près semblable de ce même Dr Wolf qui paroît un homme de merite et qui sans doute ne peut que desirer d'avoir pour superieur un homme de merite. Dans quelques jours ma resolution sera prise, et je vous en avertirai aussitot.

Lettre du Docteur Zimmermann au Docteur Ith.

Brugg 1 Avril 1765.

J'ai trouvé, mon cher ami que pain noir et liberté valoient mieux pour moi qu'un poste aussi eminent que celui de medecin du Roi Stanislas Auguste de Pologne; et voilà ce que j'ai écrit aujourd'hui à M. le comte de Mnizech. A vous qui ne mangés que du pain blanc, ce poste convient. Parlés en avec confiance à Messieurs de Mnizech, vous pouvés être sur de plaire à des seigneurs aussi dignes de vous connoître, et moi je suis sur que l'affaire reussira.

Pour m'épargner des copies reiterées ayés la bonté, mon cher Tissot, d'envoyer ce papier là à Monsieur de Haller.

Fragen,

(Bern Bd. 24, Nr. 46, von Zimmermanns Hand, in Zusammenhang mit dem folgenden Briefe.)

das den 12. Merz 1765 von Unsern Gnädigen Herren wider die unberufene Aerzte herausgegebene Mandat betreffend.

1.

Ob unsere Gnädigen Herren unter solchen Personen, welche nach Ihrem Mandat vom 12. März 1765 weder die erforderliche Wissenschaft und Erfahrung, noch einigen Beruf haben die Arznei- und Heilkunst auszuüben, nicht alle Apotheker und Wundärzte ohne Unterschied versehen, die in Städten und Gegenden die Arzneikunst ausüben, wo doch wirklich graduierte Aerzte vorhanden sind?

2.

Ob vermittelt der Ausdrücke Meiner Gnädigen Herren Mandats vom 12. März 1765 („daß niemand, es seyen Manns- oder Weibspersonen, sich unterstehen sollen in unsern Landen Kranke zu besorgen und ihnen einige Mittel zu geben und zu verschreiben, sie seyen denn vorerst nach Vorschrift unserer Ordnung vom 11. April 1733 in ihrer Wissenschaft und Kunst genau und sorgfältig geprüft worden und haben von uns die Bewilligung erhalten, selbige zu üben“) nicht allen und jeden Wundärzten erlaubt sey, die Arzneikunst auszuüben, sobald sie nur bloß nach den Ausdrücken des Mandats vom 11. April 1733 die Wundarzneikunst nach gewohntem Brauche erlernt, darin examinirt worden, auch von uns vermittelt ihrer oberkeitlich erhaltenen Concession befreyet oder bestellet sind?

3.

Ob vermittelt dieser Beziehung des auf die Handhabung der Aerzte allein abzielenden Mandats vom 12. März 1765 auf das nur bloß die Handhabung der Wundärzte betreffende Mandat vom 11. April 1733 nicht der eigentliche Sinn des Mandats vom 12. März

1765 umgekehrt, und also die gütige Absicht der hohen Landesobrigkeit zernichtet sey?

4.

Ob bei diesen Zweydeutigkeiten graduirte Aerzte wirklich es wagen dürfen, von den Amtleuten und Magistraten jedes Ortes zu begehren, daß in dem Orte, wo graduirte Aerzte wohnen, allen Apothekern und Wundärzten verboten werde, die Arzneikunst auszuüben?

161.

(Bern Bd. 24, Nr. 60 a.)

Je suis très heureux, Monsieur et très cher et très gracieux Patron, si vous daignés faire une reponse à mes lettres, et certainement je n'examinerai jamais, si elle a tardé à venir.

Nos chirurgiens praticiens de Brugg sont: 1. Herr Johann Franz Fuchslin. 2. Herr Sigmund Fuchslin. 3. Herr Johannes Düll, tous les trois ont vu que le Mandat a été fait en leur faveur contre les seigneurs, les bourreaux etc. et en consequence de cette croyance ils ont commencé à former leurs attaques contre ces miserables, sans cesser eux-mêmes de pratiquer la medecine. Ils seront donc cité à Berne pour être examiné, puisque vous voulés bien vous interesser à cela, et les deferer? Mais je crains que cet Examen ne serve à rien, il est plus difficile de faire des questions que d'y repondre; la plupart de Messieurs vos Physiciens en feront de très faciles; outre cela les chirurgiens trouveront bien des moyens pour gagner les bonnes graces des Examineurs-Medecins, et peutêtre vos Physiciens sront-ils charmés de prendre le parti de nos chi-